

PROJET GRAND ARRAS
VIVRE EN 2030

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROEUX

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communal en date du 9 mars 2023

Alain Van Ghelder
 Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme
 Alain VAN GHELDER

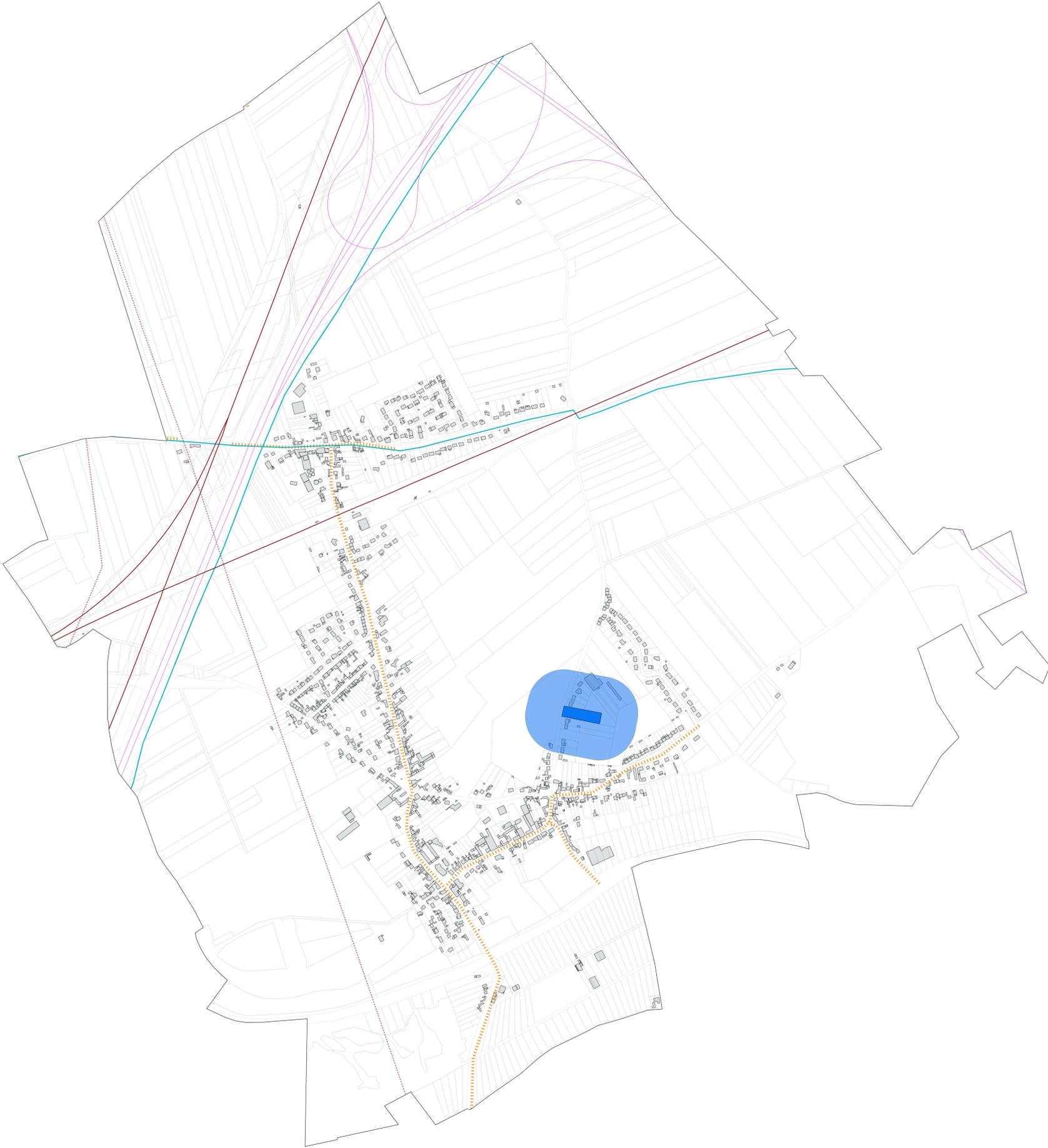
ROEUX

Annexes A1

Servitudes d'utilité publique

Arras Urbanisme

- Légende**
- Servitudes de passage**
- I4: Ligne électrique
- Servitudes d'alignement**
- T1: Chemin de fer
 - EL7: Servitudes d'alignement
 - EL11: Interdiction d'accès routes express
 - INT1: Périmètre servitudes relatives aux cimetières
 - INT1: Servitudes relatives aux cimetières
- Servitudes de classement ou de protection**
- PT3: Réseaux de télécommunication



La servitude 351 relative à la protection des équipements sportifs n'apparaît pas représentée sur cette carte mais est reprise dans la liste des servitudes. Pour connaître les sites impactés par celle-ci se référer à la liste des servitudes en annexes du présent document.

A proximité des servitudes I3 et I5 veuillez vous reporter, pour plus de détails, aux arrêtés préfectoraux annexés au présent document.

